

Demande de modification pour sortie scolaire

Extrait des règlements administratifs du RSEQ-Mauricie concernant les modifications aux calendriers :

- 11.1. Toute modification au calendrier officiel incluant les séries éliminatoires et championnats régionaux entraîne des frais administratifs de 50 \$.
- 11.1.1. Les demandes de modifications devront être justifiées par des raisons sérieuses (ex. épidémies, voyage scolaire) pour être acceptées et l'amende prévue restera en vigueur.
 - 11.1.1.1. Les demandes en raison de sorties scolaires devront être demandées par écrit au moins 5 jours ouvrables avant la partie prévue et signées par la direction de l'école. Le nombre de joueurs absent devra faire en sorte que l'équipe sera dans l'impossibilité d'atteindre le nombre minimal de joueurs pour la partie.
 - 11.1.1.2. Seul le responsable d'institution est autorisé à demander une modification au calendrier. À la suite d'une demande de la part d'une institution, les responsables des deux écoles concernées doivent confirmer les coordonnées de reprise dans les cinq (5) jours qui suivent la demande et au moins 48 heures avant la tenue de la rencontre. À défaut de quoi, l'équipe ayant demandé le changement est considérée avoir abandonné cette partie.
- 11.1.2. Aucune modification ne sera acceptée pour une équipe désirant participer à un tournoi ou autre activité à l'extérieur des activités du RSEQ-Mauricie.

Demande :

École : _____
Sport : _____
Catégorie : _____
du match : _____

Identification de la sortie scolaire :

Nombre de joueurs(euses) de l'équipe qui prendront part à cette sortie scolaire : _____

J'ai pris connaissance de la réglementation administrative du RSEQ et je confirme les informations ci-haut.

Nom du responsable des sports : _____

Nom de la direction d'école : _____

Signature de la direction d'école

Faire parvenir au bureau du RSEQ Mauricie par courriel : scannon@mauricie.rseq.ca ou par télécopieur : 819-693-1189